

marchés
pour
l'exportation
canadienne

IRAN

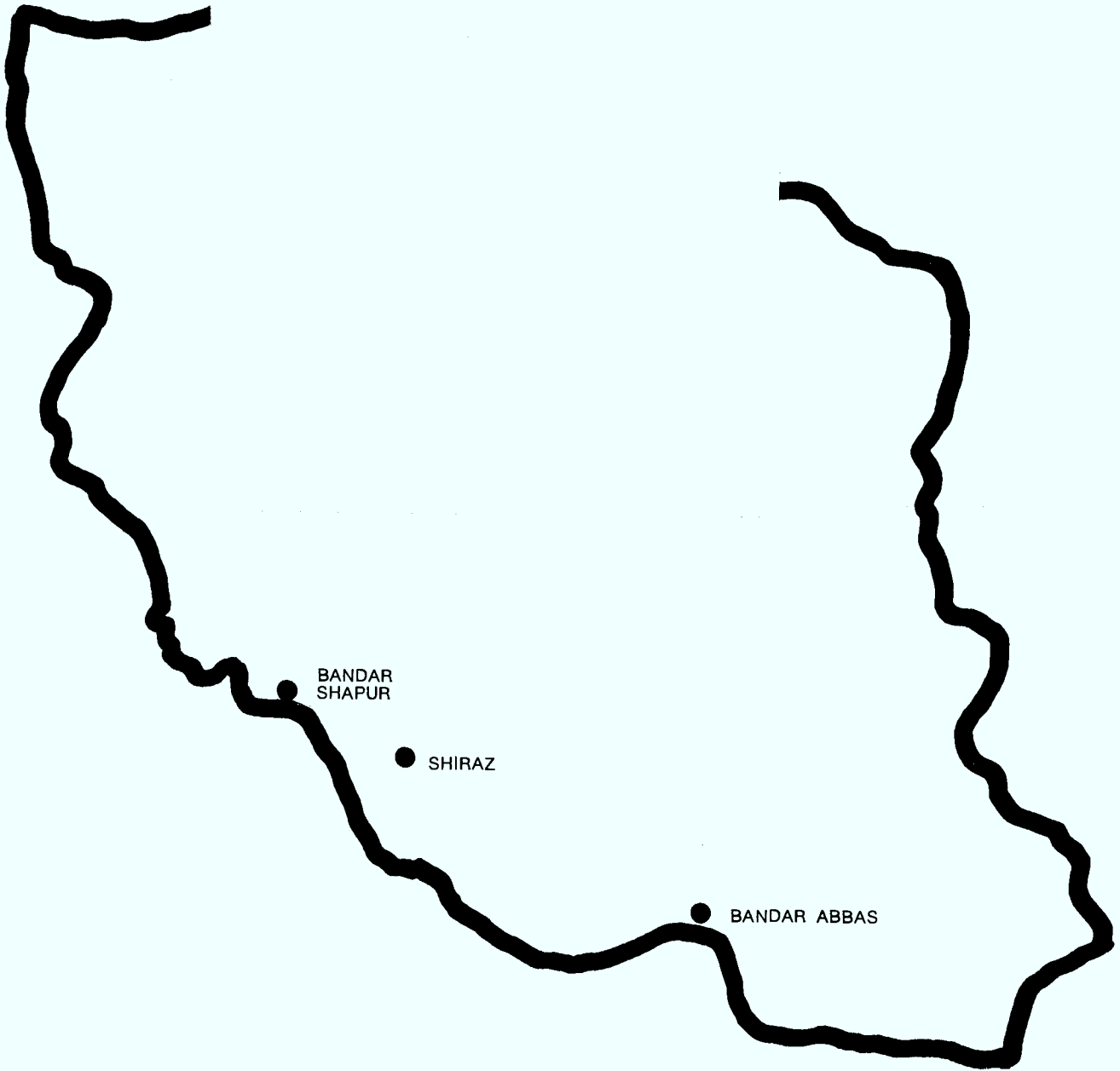


Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Industrie
et Commerce

Industry, Trade
and Commerce



MARCHÉS POUR L'EXPORTATION CANADIENNE
IRAN

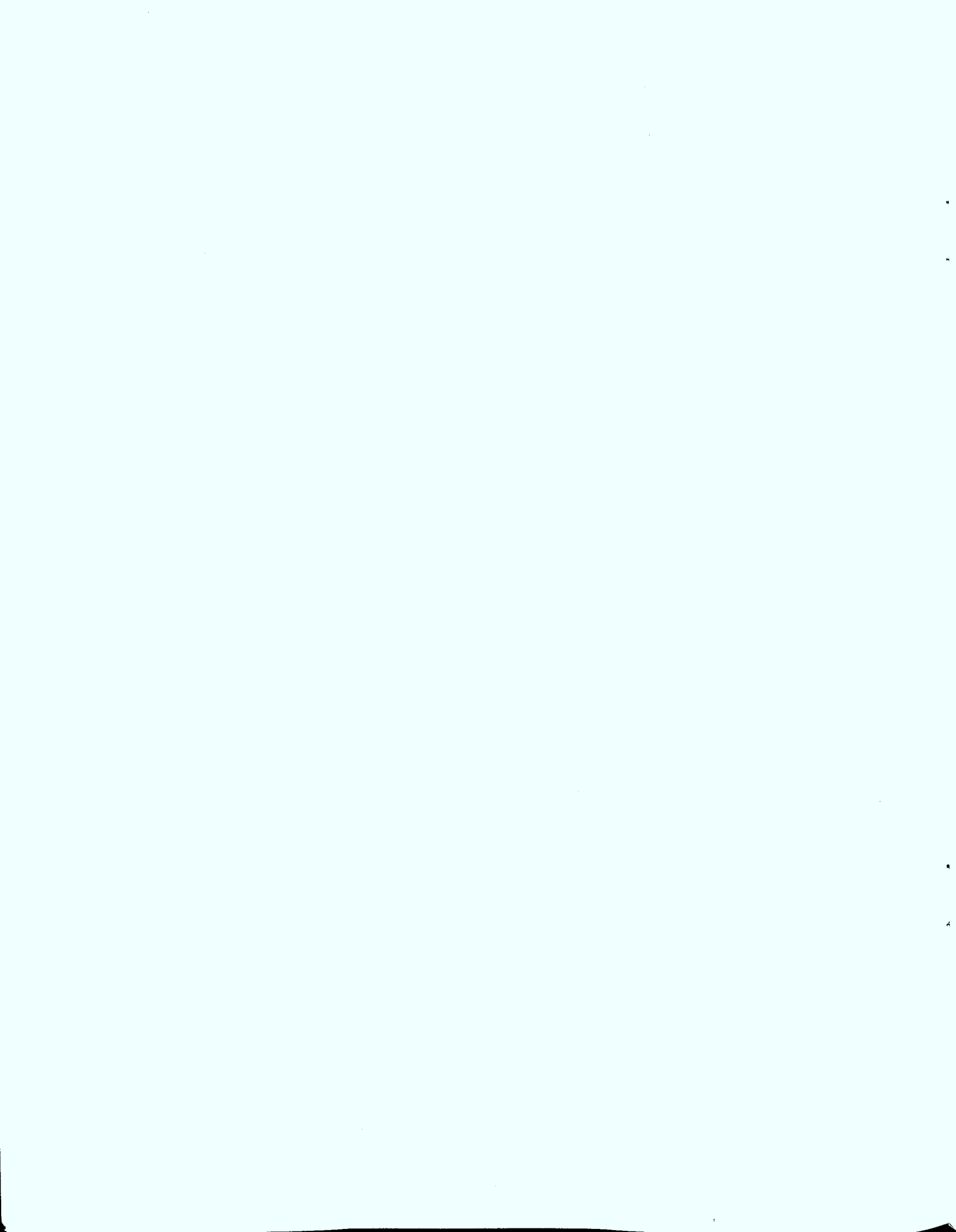
© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1978

N° de cat. C2-39/1978-19

ISBN 0-662-01772-2

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
I. GÉNÉRALITÉS.....	3
II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR.....	8
III. LA CONDUITE DES AFFAIRES EN IRAN.....	16
IV. RÈGLEMENTS DOUANIERS ET COMMERCIAUX.....	21
V. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN IRAN.....	26
VI. SERVICES AUX EXPORTATEURS.....	30
VII. ADRESSES UTILES.....	33
VIII. BIBLIOGRAPHIE.....	34



I. GÉNÉRALITÉS

Histoire

L'histoire de l'Iran remonte aux civilisations sumérienne et élamite des quatrième et troisième millénaires av. J.-C. C'est à Cyrus le Grand que revient la fondation du premier empire perse appelé achéménide.

En 330 av. J.-C., Alexandre le Grand a conquis l'empire achéménide et introduit certaines influences culturelles grecques en Perse.

En 1501, une dynastie autochtone, les Séfévides, s'empara du pouvoir. C'est à cette époque que la littérature et l'art persans ont atteint leur apogée. Le dernier héritier séfévide fut déposé en 1736.

Au tournant du siècle, l'Iran était un État féodal, peu évolué et divisé par les intérêts antagonistes de la Grande-Bretagne et de la Russie. En 1921, un officier du nom de Riza Khan s'empare du pouvoir par un coup d'État et il monte sur le trône en 1925 sous le nom de Riza Chah. Durant son règne, il réussit à restaurer l'ordre et à ramener à la normale les relations de l'Iran avec l'étranger.

En 1941, l'intervention des Alliés force Riza Khan à abdiquer au profit de son fils, Muhammad Riza Pahlavi, le souverain actuel. À la cessation des hostilités, les forces britanniques et américaines ne tardèrent pas à se retirer, mais les Russes menacèrent la restauration de la souveraineté iranienne dans le Nord. Pendant cette période, l'autorité du chah a été relativement faible, et le début des années 1950 fut marqué par une scission ouverte entre le Chah et Mushammad Mossadegh, Premier ministre et chef du Parti du front national. Mossadegh aggrava la situation en nationalisant des champs pétrolifères contrôlés par des Anglais, nationalisation qui provoqua un boycottage étranger du pétrole iranien et une réduction de l'aide américaine.

En août 1953, le chah est forcé de fuir le pays pendant quelque temps, mais il ne tarde pas à reprendre le pouvoir grâce à un coup d'État contre la faction de Mossadegh. Ce dernier est arrêté et la question des intérêts anglais et américains en matière de pétrole est réglée peu après.

Le chah commence alors à consolider son emprise et le pays entre

dans une ère de modernisation. Il signe un accord de défense bilatérale avec les États-Unis, se voit accorder une aide américaine considérable; il lance une série de plans quinquennaux de développement économique. En 1963, le chah amorce la "Révolution blanche", qui est en fait un programme de développement social et économique incluant le partage et la redistribution de vastes terres. La montée rapide des revenus pétroliers qui survient en 1973, aide à accélérer le programme de modernisation.

Géographie

L'Iran s'étend sur quelque 628 000 milles carrés (1 645 000 kilomètres carrés), soit environ la superficie de l'Europe de l'Ouest. Il est bordé à l'ouest par la Turquie et l'Iraq, à l'est par l'Afghanistan et le Pakistan, au nord-est par la mer Caspienne et l'URSS et au sud par le golfe Persique et le golfe D'Oman.

La topographie consiste en un plateau central de forme triangulaire dont l'altitude varie entre 3 000 et 5 000 pieds (1524 m), et qui est presque entièrement cloisonné par deux grandes chaînes de montagnes, qui couvrent plus de la moitié de la superficie totale du pays. Le massif de l'Elbourz forme un croissant qui traverse le Nord de l'Iran depuis l'U.R.S.S. et la Turquie à l'ouest jusqu'en URSS et en Afghanistan à l'est. Cette chaîne de montagnes renferme le plus haut sommet de l'Iran, le mont Demavend, qui se dresse au nord-est de Téhéran et atteint plus de 19 000 pieds. À l'ouest du plateau central se situe la chaîne du Zagros, qui commence près de la frontière de l'URSS et de la Turquie et s'étend du sud en est vers le golfe d'Oman.

Les plaines fertiles de l'Iran forment d'étroites ceintures de terre délimitées au nord par la mer Caspienne et d'autre part par le golfe Persique. La côte Caspienne est une région semi-tropicale luxuriante qui reçoit de fortes précipitations. Le plateau central est très sec et constitué surtout de marécages saumâtres et d'un désert qui sépare l'Est et l'Ouest du pays. Dans le Khuzistan au sud-ouest, où se trouve presque tout le pétrole de l'Iran, les rivières fournissent assez d'eau pour l'irrigation mais il faut des canaux pour la distribuer.

Climat

Le climat de l'Iran est caractérisé par de grands extrêmes. Par exemple, les régions situées au niveau de la mer sont chaudes et humides. Dans le plateau central et dans presque tout le pays, les étés sont extrêmement chauds et secs; on a même enregistré un

record de 57° C. En hiver cependant, le thermomètre peut marquer des températures aussi basses que -18° C.

La ville de Téhéran se situe au centre de ces extrêmes, soit de -14° C en hiver à 38° C en été, et le degré d'humidité relative est passablement bas. Deux courtes périodes de pluie ont lieu au printemps et au début de l'hiver, lorsque l'on peut même s'attendre à de la neige. Les précipitations sont rares dans presque tout le pays; sur le plateau central, la moyenne annuelle n'est que de 5 à 10 pouces. La seule exception est la zone quasi tropicale qui longe la mer Caspienne. Elle peut recevoir en effet jusqu'à 70 pouces (178 cm) par année.

Population et villes

La population de l'Iran est estimée à 33,6 millions d'habitants, dont la moitié a moins de 18 ans. Aujourd'hui, le pays est à 47% urbanisé. La population accuse un taux de croissance annuel de 3% et devrait atteindre les 41 millions d'ici 1981.

Les deux tiers de la population iranienne sont de descendance aryenne (indo-européenne). Les autres groupes ethniques comprennent les Turcs, les Kurdes, les Baloutches et en plus petit nombre les Arméniens.

Voici les principales villes:

Téhéran (4,5 millions)

Téhéran est le principal centre de commerce et le plus grand marché de biens de consommation de l'Iran. C'est aussi une ville industrielle et en même temps le centre nerveux des services de transport et de communication de tout le pays. C'est à Téhéran que sont situés la plupart des représentants de sociétés étrangères puisque c'est là que se décident les contrats d'importance.

Tabriz (600 000)

Tabriz est le centre de distribution de tout le Nord-Ouest iranien. On y produit des tapis, des textiles et produits connexes ainsi que des allumettes, des tracteurs et des fruits séchés.

Ispahan (700 000)

Ispahan est le centre de l'industrie textile et le coeur commercial de l'Iran central. Ispahan est considérée comme la ville la plus intéressante à visiter du point de vue historique et artistique en Iran.

Meched (700 000)

Meched est l'un des deux grands centres religieux de l'Iran et en même temps le coeur commercial de toute la région du Nord-Est.

Chiraz (420 000)

Chiraz est le centre de commerce de la région centre-sud de l'Iran. On y pratique le commerce des tapis et de divers produits agricoles; la ville compte également une usine d'engrais, plusieurs manufactures de textiles, des raffineries de sucre et une cimenterie.

Ahwaz (330 000)

Ahwaz est la capitale de la province du Khuzistan, bassin pétrolifère étendu et prometteur. Bénéficiant d'un approvisionnement en énergie hydraulique abondant à proximité, Ahwaz est devenu rapidement un grand centre industriel.

Gouvernement

L'Iran est une monarchie constitutionnelle héréditaire. Le chah est le chef de l'Etat et possède à ce titre le pouvoir exécutif suprême. Il nomme son propre Premier ministre qui, à son tour, choisit un cabinet sous réserve de l'approbation du chah.

Les fonctions législatives du gouvernement reviennent à deux assemblées qui remplissent un mandat de quatre ans. Ces deux assemblées sont les Majlis, assemblée consultative regroupant les députés, et le Sénat. Les majlis ont le pouvoir de révoquer le Premier ministre par un vote de non-confiance.

La Constitution prévoit la représentation des diverses minorités religieuses aux assemblées législatives. En 1975, le régime des deux partis a été dissous et remplacé par un seul parti politique, le Rastakhiz ou le Parti de la résurrection.

Religion

L'influence islamique est profondément enracinée en Iran puisqu'elle remonte au septième siècle. La religion officielle de l'Iran est l'islam chiite qui regroupe environ 85% de la population; à noter que la population est à 98% musulmane. Un Iranien sur dix est musulman sunnite, comme les Kurdes de la partie occidentale du pays.

On compte en outre quelque 250 000 Arméniens, 80 000 juifs, 30 000 zoroastriens (religion d'Etat de la Perse antique),

et 25 000 Assyriens en Iran. La liberté de culte est chose établie.

Langue

Le persi, langue perse, est la langue officielle du pays et la plus courante. Des dialectes turcs et kurdes sont parlés dans certaines régions frontalières. Il est relativement facile pour un visiteur d'apprendre les rudiments du persi. Sa forme actuelle est basée sur le très vieil héritage littéraire de l'Iran et ressemble à l'ancien perse.

Le français, l'allemand et surtout l'anglais sont utilisés dans les transactions commerciales ainsi que dans le secteur public.

II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Cinquième plan de développement

L'économie iranienne évolue aujourd'hui dans le cadre économique général du cinquième Plan de développement (1973-1974 à 1977-1978), révisé au milieu de l'année 1974-1975. Le plan met surtout l'accent sur l'amélioration du niveau de vie, l'éducation et la formation, l'agriculture, l'industrie et l'infrastructure. Dans ce dernier secteur, on a accordé la priorité à l'abolition des goulets d'étranglement de l'infrastructure, comme les ports, la distribution, ainsi qu'aux industries pour lesquelles l'Iran possède suffisamment de matières premières, comme le pétrole, les produits pétrochimiques, le gaz naturel, l'acier, le cuivre et l'outillage.

On a aussi accordé beaucoup d'importance à l'expansion du secteur énergétique et à la production des matériaux de construction. Le secteur agricole a reçu la priorité afin d'alimenter les industries en expansion et de répondre à la demande intérieure croissante qui résulte de l'accroissement sensible du revenu disponible. Le plan prévoit également un programme national de santé, l'expansion de l'enseignement primaire, des projets d'habitation à loyer modique et l'augmentation des subventions destinées aux produits alimentaires de base.

Pétrole et gaz

Les ressources pétrolières de l'Iran ont été les premières à être exploitées au Moyen-Orient. La première découverte de pétrole en Iran remonte à 1908. Les champs pétrolifères, situés principalement dans la partie sud-ouest du pays, près des contreforts du Zagros, contiendraient selon des estimations récentes entre 70 et 75 milliards de barils.

L'industrie reposait en grande partie entre les mains des sociétés étrangères avant la vague de nationalisation de 1951. Aujourd'hui, le gouvernement exerce un contrôle total par le biais de la Société pétrolière iranienne nationale. Celle-ci est maintenant une compagnie pétrolière nationale tout à fait intégrée, la troisième au monde, et elle s'occupe de la distribution et de la commercialisation ainsi que du forage, du raffinage et du transport.

La société des services pétroliers de l'Iran fait fonction d'entrepreneur de l'exploration et de la production pour le compte du "consortium" auprès de la Société pétrolière iranienne

nationale. Ces actionnaires sont les mêmes sociétés qui formaient l'ancien consortium Iranian Oil Participants, à savoir la British Petroleum (40%), la Shell Petroleum N.V. (14%), la Gulf Oil Corporation (7%), la Standard Oil Company of California (7%), la Mobil Oil Corporation (7%), l'Exxon Corporation (7%), la Texaco Inc. (7%), la Compagnie Française des Pétroles (6%) et l'Iricon Group of Companies (5%); l'arrangement de la société responsable des services pétroliers prévoit qu'elle doit veiller sur environ 85% de la production actuelle des pétroles souterrains de l'Iran.

Le programme iranien d'expansion du raffinage vise principalement à desservir le marché intérieur. Pour l'année qui s'est terminée le 20 mars 1977, la consommation nationale de produits du pétrole a été évaluée à 430 000 barils par jour tandis que la capacité de raffinage était d'environ 736 000 barils par jour. L'Iran sera probablement appelé à augmenter sa capacité de raffinage au cours de la prochaine décennie pour répondre à la demande croissante de produits dérivés du pétrole. D'ici 1980, on aura investi quelque \$3 milliards dans des nouvelles raffineries.

La Société iranienne nationale du gaz, filiale de celle du pétrole a été créée pour exploiter des réserves de gaz naturel de 375 billions de pieds cubes connus et de 445 billions de pieds cubes probables.

L'Iran prévoit utiliser une proportion de plus en plus grande de ses ressources d'hydrocarbure pour la production de produits pétrochimiques. C'est en ce sens qu'il a créé la Société pétrochimique nationale, une autre filiale de celle des pétroles, pour encourager les entreprises privées à investir dans les engrais, les peintures, les fibres synthétiques, les plastiques et les pneus. L'Etat espère surtout intéresser les entreprises capables d'exporter pour ainsi valoriser les richesses naturelles. L'expansion du secteur pétrochimique pendant la décennie qui s'est terminée en 1976 a consisté dans l'établissement de cinq centres de produits chimiques à Abadan, Bandar Chahpur, Ahwaz, l'île de Kharg et Chiraz. L'Iran espère doubler la capacité de production de ces usines d'ici la fin de 1979 à un coût de \$3 milliards.

Agriculture

Environ 53% de la population vit dans des régions rurales et quelque 40% de la main-d'oeuvre appartient au secteur agricole. Moins de 10% de la superficie totale de l'Iran est cultivée même si cette production pourrait monter à presque 20% par l'irrigation et la mise en valeur des terres. En 1975-1976, le produit

national brut de l'agriculture de l'Iran se situait entre \$10 milliards et \$11 milliards et représentait entre 15% et 16% du PNB.

Les principales récoltes alimentaires sont les céréales qui poussent dans les hautes terres et en sol irrigué. Le blé et l'orge représentent 70% de la production totale de céréales. Mentionnons également la betterave à sucre, le riz, la canne à sucre, l'orge, le coton, la pomme de terre, les dattes, les oignons, les légumineuses, les agrumes, les pommes, le thé, le maïs, les pistaches et le tabac. Les dattes et d'autres fruits séchés poussent dans certaines régions où le climat est propice.

Les régions semi-arides et montagneuses de l'Iran sont idéales pour l'élevage des moutons et des chèvres, activité propre à la population nomade. L'élevage du bétail et de la volaille est plutôt limité mais fait l'objet de projets importants.

Un des éléments centraux de la "révolution blanche" a été la redistribution d'une grande partie des terres parmi les paysans. Les nouveaux propriétaires disposent de nombreux services de formation et de crédit dans le cadre de la modernisation du secteur agricole. Une aide spéciale qui prend la forme de crédit, de matériel et de technologie est offerte aux sociétés coopératives ou communes formées par des groupes d'agriculteurs pour augmenter leur rendement.

Développement industriel

L'Iran a toujours rencontré des obstacles quasi insurmontables sur le plan de la diversification et de l'avancement économiques. L'isolement relatif de nombreuses localités et son climat difficile ont ralenti la mise sur pied de services de communication et de transport.

Néanmoins, beaucoup d'industries secondaires sont nées. Le gouvernement iranien se concentre sur l'expansion sidérurgique, la transformation des denrées agricoles et les industries du matériel de construction spécialisées dans les machines et les matériaux essentiels. L'industrie de la construction s'est taillée une place de choix dans l'économie. La transformation alimentaire et le raffinage du sucre sont des secteurs importants. Les minoteries sont également très nombreuses dans ce pays. Les pêches dans le golfe d'Oman et dans le golfe Persique offrent des possibilités considérables. Il y a aussi des distilleries, des conserveries et des plantations de thé.

Les tapis sont un des piliers de l'exportation ayant toujours été

considérés comme une source importante de devises étrangères. Les produits finis en coton et en laine, la jute et d'autres fibres textiles sont produits en grande quantité. Ispahan est depuis toujours le centre textile où sont fabriqués le velour et les brocarts. On planifie actuellement l'expansion de l'industrie du cuir.

L'Iran encourage le secteur privé iranien et étranger à participer à l'industrialisation du pays. L'Iran devra probablement investir dans une certaine mesure à l'étranger s'il veut s'assurer l'accès à la technologie et aux matières premières étrangères ainsi qu'aux marchés d'exportation. Mais le plus gros des réserves monétaires iraniennes restera au pays et servira à la mise en oeuvre du gigantesque programme de développement amorcé résolument en 1973.

Le gouvernement iranien entend décentraliser l'industrie, c'est-à-dire l'éloigner de Téhéran et regrouper certaines industries connexes dans une même région.

Mines

L'Iran abonde en richesses minières. Le plomb, le zinc, la chromite, les phosphates, les barytes, le gypse, les pierres à bâtir et les sels industriels sont disponibles en quantités commerciales. Le Nord-Est du pays renferme dans une zone de 400 kilomètres de riches dépôts houillers équivalant à environ 200 millions de tonnes métriques. Un consortium privé doit aménager un charbonnage de 100 000 tonnes, capacité qui pourrait être portée plus tard à 300 000 tonnes métriques. En outre, on a découvert d'autres gisements totalisant environ 100 millions de tonnes métriques dans la région de Kerman dans le Sud-Est.

Cette région est également très riche en cuivre; elle renferme en fait plus de 400 millions de tonnes métriques de minerai cuprifère. Un autre gisement de cuivre, situé dans le Balutchistan, contiendrait 100 millions de tonnes métriques. On songe à construire une fonderie de cuivre si l'étude de rentabilité s'avère favorable.

Il existe des dépôts de fer au nord de Bandar Abbas; on estime que les réserves se situent dans les 200 millions de tonnes métriques de minerai à forte teneur en fer. La Société sidérurgique nationale de l'Iran se propose d'extraire de 4 à 5 millions de tonnes de minerai de fer concentré par année.

Il y a dans le Nord-Est de l'Iran des mines de turquoises qui ont donné au monde des pierres précieuses d'une qualité unique. On compte également des mines d'antimoine, de minerai de strontium,

de manganèse, de molybdène, de tungstène, d'amiante, de mica, de cobalt, de nickel et de borate.

Le gouvernement aura investi presque \$1 milliard dans l'industrie minière au cours des années 1970 et aura aussi encouragé grandement la participation du secteur privé. Près de la moitié de la superficie du pays a été arpentée jusqu'à présent mais seulement 15% a fait l'objet de prospection minière.

Régime tarifaire et taxes

C'est la Nomenclature de Bruxelles qui prévaut en Iran. Certains droits particuliers ont cours mais la plupart des tarifs iraniens sont évalués sur une base ad valorem c.a.f. et varient entre 1% et 200%. Les droits iraniens sont payables en rials à des taux de change fixés par la Banque centrale.

L'Iran n'accorde pas de droits de préférence et n'est pas membre du GATT; cependant, le Canada bénéficie du statut réciproque de la nation la plus favorisée, décrété par le conseil.

L'Iran a établi son régime tarifaire en fonction de la concurrence faite par les importations aux nouvelles industries. Il arrive que le gouvernement puisse décider qu'un nouvel élément de concurrence étrangère pourrait freiner l'inflation ou que la demande d'un article dépasse l'offre nationale et baisse ainsi les taux tarifaires. Par contre, le gouvernement peut aussi prohiber l'importation de certains articles. La publication annuelle des règlements généraux d'importation et d'exportation donne les règlements et tarifs en cours.

Une taxe sur les profits commerciaux est imposée sur de nombreux articles; elle est calculée de la même façon que les droits de douane. Cette taxe peut être rajustée d'année en année ou même plus souvent au besoin, sans autorisation statutaire spéciale.

Voici les autres taxes prélevées sur les importations:

- a) une taxe municipale de 1% à 1,5% sur le coût au débarquement des biens (à Téhéran 1%, à Khorramshahr 1,5%);
- b) une taxe du ministère de l'Intérieur, 6% de droits de douane et la taxe sur les profits commerciaux, et
- c) la taxe du Lion Rouge et de la Société du Soleil, des droits de douanes de 1,5% et la taxe sur les profits commerciaux.

On a observé au cours des dernières années une certaine tendance à la libéralisation du commerce, qui s'est matérialisée par des réductions ou même des éliminations de certaines taxes sur les

profits commerciaux et de droits de douane à l'importation de certains biens de consommation et de production. L'attribution des licences d'importation s'est aussi libéralisée. Les frais d'enregistrement des produits importés, exigés pour tous les produits du secteur privé comme du secteur public à l'exception de certains biens de production, ont été réduits de 5,5% à 1% en 1974-1975. Le gouvernement a aussi accepté la plupart des produits alimentaires et certains biens de production de base sans exiger de dépôt préalable et il a accordé une réduction générale sur le dépôt applicable à tous les autres produits de base importés; les anciens taux de 100%, 40% et 15% ont été uniformisés à 15%.

Commerce extérieur

L'Iran essaie d'augmenter le nombre et la diversité de ses industries d'exportation mais la plupart restent orientées principalement vers le marché intérieur. De plus, à la suite de circonstances internes et externes, la proportion des biens à l'exportation autres que les hydrocarbures, et spécialement les tapis, le coton et les fruits, a baissé depuis deux ans en comparaison des ventes d'exportation totales.

La plus grande partie des exportations de pétrole brut de l'Iran est dirigée vers l'Europe de l'Ouest, le Japon et l'Amérique du Nord. Les exportations autres que les hydrocarbures, y compris les produits textiles et les véhicules, sont absorbées à 30% par l'Europe de l'Est et à 25% par les pays de la CEE.

Les importations de biens et de services ont progressé considérablement depuis quelques années. L'excédent enregistré au compte courant de l'Iran est passé de \$8,5 milliards en 1974-1975 à \$2,8 milliards en 1970-1971 à presque \$16 milliards en 1975-1976. Les principaux fournisseurs ont été les pays de la CEE (30% des importations), les États-Unis (20%) et le Japon (16%).

Relations commerciales Canado-Iraniennes

1. Base de commerce

Le Canada accorde le traitement de la nation la plus favorisée à l'Iran sous réserve d'un traitement réciproque, en vertu d'un décret qui remonte au 1er février 1951. L'Iran accorde le même traitement au Canada depuis le 5 septembre 1956. Il est aussi bénéficiaire du système général de préférence du Canada.

2. Commerce

Exportations: Les exportations canadiennes à destination de l'Iran ont fait un bond étonnant au cours des six dernières années: de \$17,5 millions en 1971, elles sont passées à \$144,1 millions en 1976. Les principaux articles d'exportation en 1976 ont été les véhicules à moteur (35 millions), le matériel de télécommunication (\$21,6 millions), les constructions et structures préfabriquées (\$10,8 millions), et les machines de l'industrie des pâtes et papiers (\$10 millions).

Importations: En 1976, les exportations de l'Iran vers le Canada ont totalisé \$695,4 millions et étaient constituées à 99% de la valeur du pétrole brut.

STATISTIQUES DU COMMERCE CANADO-IRANIEN

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>
Exportations vers l'Iran	\$ 22 341	\$ 53 657	\$ 59 765	\$ 146 066	\$ 144 126
Importations de l'Iran	70 881	131 676	618 002	758 076	694 862
<u>Exportations vers l'Iran</u>					<u>1976</u>
Voitures de tourisme et châssis					\$ 25 904
Matériel de télécommunication et équipement connexe					21 587
Constructions et structures préfabriquées					10 782
Machines pour l'industrie des pâtes et papiers					10 016
Orge					9 466
Camions, tracteurs et châssis					8 562
Autres machines industrielles d'utilisations diverses					7 664
Cuivre et alliages					6 418
Moteurs et turbines d'utilisations diverses					4 904
Pièces de véhicules, sauf les moteurs					4 222
<u>Importations en provenance de l'Iran</u>					
Pétrole brut					694 416
Ameublement de maison					446

III. LA CONDUITE DES AFFAIRES EN IRAN

Paielements

Dans le cas des importations commerciales, la validité des lettres de crédit documentaires à vue produites au moment du paiement peut atteindre trois mois à partir de la date d'ouverture du crédit. On accorde un maximum de deux délais de deux mois chacun. La Banque centrale doit approuver tout délai supplémentaire.

Dans le cas des lettres de crédit documentaires produites au moment de l'accord, le délai maximal atteint neuf mois à partir de la date du connaissance. L'intérêt peut être calculé et transféré à l'étranger à un taux annuel maximum de 8,5%. Dans le cas des importations d'un organisme gouvernemental, une lettre de crédit peut être ouverte pour une période indéfinie.

Les fournisseurs doivent s'assurer que les lettres de crédit sont ouvertes avant l'expédition. Ainsi qu'on l'a mentionné plus tôt, l'importateur doit effectuer un dépôt comptant pour ses importations.

Recouvrement de dettes

Il est possible de retenir les services d'un avocat à Téhéran pour procéder à un recouvrement de dettes.

Prix

Les prix doivent être données avec la mention C & F et les importateurs doivent s'occuper des assurances là-bas. Cette mention ne s'applique pas aux biens importés sur une base de perception, biens qui peuvent être assurés à l'étranger.

Services de navigation

Les services de navigation reliant les ports de l'Est du Canada aux ports du golfe Persique se sont améliorés considérablement depuis la réouverture du canal de Suez en juin 1975, et à la suite de l'augmentation des importations des pays producteurs

de pétrole. En ce moment, six lignes maritimes assurent un service mensuel des ports de l'Est du Canada en direction des principaux ports du golfe Persique. On compte également au moins un départ tous le mois à partir de Vancouver jusqu'aux principaux ports du golfe Persique.

Le problème du transport vers les pays du Moyen-Orient est avant tout la grave congestion due à l'incapacité des ports de faire face à l'augmentation considérable des importations dans cette région. Il arrive donc, dans les ports les plus congestionnés, qu'un retard fasse augmenter sensiblement les frais de transport. Les conditions portuaires resteront imprévisibles jusqu'en 1980, et il est essentiel de consulter un transporteur averti ou une ligne maritime pour fixer les modalités de transport les plus économiques.

Service aérien entre le Canada et le Moyen-Orient

Il n'existe à l'heure actuelle aucun service aérien régulier entre le Canada et l'Iran. On dispose cependant de vols nolisés de passagers ou de marchandises qui sont organisés au besoin à destination des principaux aéroports du Moyen-Orient. Air Canada et CP Air peuvent également effectuer la jonction avec des vols réguliers desservant le Moyen-Orient à New York, Londres, Paris, Francfort et Rome.

Achats gouvernementaux

Il est obligatoire de présenter une garantie d'exécution d'une banque et il est même fréquent qu'on exige que tout versement comptant soit accompagné d'un cautionnement bancaire. Leurs achats se font dans 10% des cas par appels d'offres publics, mais la plupart du temps par contrats négociés. Le recours à des agents est interdit si l'on fait affaires avec le ministère de la Guerre. Le plupart des autres ministères découragent aussi ouvertement les sociétés de passer par des intermédiaires.

Affidavit et pratiques contraires à l'éthique commerciale

En 1975, le gouvernement iranien annonçait que toutes les sociétés étrangères fournissant des services au gouvernement de l'Iran ou à l'un de ses organismes seraient tenues de signer un affidavit juratoire attestant qu'elles n'ont pas "de frais

commissions, boni, gratifications ou autres sommes d'argent" à des courtiers ou agents concernant l'octroi d'un contrat ou son exécution, "à l'exception des sommes mentionnées dans l'affidavit".

La signature de l'affidavit est un prérequis à toutes les transactions commerciales avec les organismes gouvernementaux en Iran. En cas de violation des dispositions de l'affidavit, le signataire est passible de poursuite pour délit criminel, dont le parjure. Le gouvernement peut alors mettre fin au marché et réclamer des dommages-intérêts de la société.

Brevets et marques de commerce

L'Iran est signataire de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Les firmes canadiennes désireuses de protéger un brevet ou une marque de commerce doivent communiquer avec le Centre de dépôt des brevets et marques de commerce. Les demandes de dépôts paraîtront dans la Gazette officielle. Il est préférable de retenir les services d'avocats iraniens versés dans ce domaine de la loi. Les brevets sont octroyés sur une base de 5, 10, 15 ou 20 ans à la discrétion du titulaire et son payables annuellement au renouvellement. Les marques de commerce peuvent être déposées pour 10 ans et renouvelées pour la même durée si on en fait la demande au cours des six derniers mois du dépôt.

Douanes

Les articles neufs (et denrées alimentaires) d'une valeur totale d'au plus 20 000 rials ainsi que les bagages ou objets déjà utilisés du voyageur étranger sont admis en franchise en Iran sur présentation de son passeport valide. Il est possible cependant que l'entrée de pellicule photographique dans ce pays accuse certains retards.

Banques

Le système bancaire de l'Iran est plutôt complexe en raison de la participation du gouvernement et du secteur privé, étranger comme iranien. Les institutions financières les plus importantes de l'Iran sont les 35 différentes entités bancaires, qui sont supervisées par la Banque centrale (Banque Markazi d'Iran).

En général, les banques commerciales se limitent à des services de chèques, d'épargne et de crédit à découvert et escomptent des effets de commerce et des billets à ordre. Elles accordent généralement presque tout le crédit à court terme offert par le réseau bancaire; elles prêtent rarement à moyen terme mais le font parfois pour une période de plus d'un an.

Les conditions d'un nantissement sont passablement restrictives, se limitant généralement aux biens immobiliers. On accepte maintenant de plus en plus les dépôts en devises étrangères et les biens mobiliers.

On a créé récemment des banques spécialisées dans le financement de projets de développement pour répondre à la demande croissante dans ce secteur. Elles-mêmes financées par le gouvernement, ces institutions constituent la principale source de prêts à moyen et long termes et à faible taux d'intérêt dont peut disposer l'industrie, et elles financent surtout des projets d'agrandissement d'usines. Les plus connues sont la Banque industrielle de développement et d'exploitation minière, la Banque iranienne de développement et de placement et la Banque de crédit industriel.

La participation du gouvernement au système bancaire est une tradition établie. La Banque Melli et la Banque Sepah, les deux plus importantes banques commerciales, ainsi que la Banque Bimeh d'Iran et la Banque de bien-être des travailleurs appartiennent intégralement au gouvernement de l'Iran. Ce dernier possède aussi quatre des sept banques spécialisées et il finance les trois autres.

Publicité

Radio: Le ministère de l'Information alloue du temps de publicité à la radio et à la télévision iraniennes nationales et supervise généralement les émissions commerciales. La difficultés des communications internes, le pourcentage élevé d'illettrés et la forte cote d'écoute de la radio expliquent pourquoi cette dernière constitue là-bas le meilleur organe publicitaire. Outre la langue du pays, certaines stations diffusent parfois en anglais, français, russe, turc et arabe.

Télévision: L'Iran a été l'un des premiers pays du Moyen-Orient à se pourvoir d'un réseau de télévision commercial. Il existe trois grands réseaux à Téhéran, dont l'un en anglais et 21 en province, qui acceptent les messages commerciaux et projettent des films commandités.

Journaux: L'Iran possède six quotidiens publiés en persan et en anglais. Bien que publiés à Téhéran, les trois quotidiens persans sont diffusés dans les principales villes de province. Il existe aussi un choix varié de périodiques, hebdomadaires et mensuels.

Cinéma: Les salles de cinéma se chiffrent à 130 à Téhéran et à 320 en province, et elles jouissent d'une assistance régulière. Les courts métrages et diapositives servent tous deux en publicité.

Exonération fiscale

Tous les visiteurs qui restent trois mois de suite ou plus en Iran doivent être exonérés par le fisc, ce qui peut prendre quelques jours, avant de demander un visa de sortie.

Poids et mesures

Le système métrique est en vigueur.

Courant électrique

À Téhéran, c'est le courant alternatif de 220 volts 50 cycles qui prévaut. Les prises de courant sont généralement rondes et bipolaires; les culots de lampe sont filetés.

IV. RÉGLEMENTS DOUANIERS ET COMMERCIAUX

Contrôles d'importation et d'échange

En règle générale, les licences d'importation ne sont pas obligatoires; par contre, toutes les commandes à l'importation doivent être enregistrées auprès de la Banque Markazi (Banque centrale d'Iran) par le biais de diverses banques autorisées. Le Ministère du Commerce décide quels produits doivent être importés et les facteurs déterminants sont: le caractère essentiel ou non des articles, la politique commerciale nationale et les besoins du pays. Mentionnons également la quantité de devises étrangères disponibles, mais ici le dernier mot revient à la Banque centrale.

Le Ministère du Commerce révisé et publie tous les ans ses règlements généraux d'importation et d'exportation, qui doivent recevoir l'approbation du conseil des ministres. Ces règlements contiennent la nomenclature tarifaire, les taux d'imposition sur les profits commerciaux (voir Régime tarifaire et taxes) et une liste des importations.

Les biens qui entrent au pays se répartissent grosso modo en quatre catégories:

- (i) les biens autorisés qui doivent être approuvés, habituellement par le ministère du Commerce, avant de passer une commande à l'importation;
- (ii) les biens autorisés n'exigeant aucune approbation préalable et sujet à aucune restriction quantitative (ce sont des articles essentiels que le marché intérieur n'offre pas en quantités suffisantes);
- (iii) les biens "prohibés", c'est-à-dire ceux qui ne peuvent être importés comme l'opium et les armes à feu; et
- (iv) les biens "non autorisés", c'est-à-dire ceux qui sont acceptés seulement si l'offre du marché intérieur est insuffisante, et parmi lesquels on compte les articles de luxe.

À l'heure actuelle, vingt-six produits doivent satisfaire à une norme nationale obligatoire qui est appliquée à l'importation.

Documents d'expédition

Facture pro forma:

Les fabricants et fournisseurs sont tenus de remettre une facture pro forma à l'importateur, qui enregistre ses importations auprès du gouvernement iranien. Le numéro qui lui est attribué par le gouvernement doit figurer sur tous les documents d'expédition.

Facture commerciale:

Les factures commerciales doivent être dressées en quatre copies qu'il faut faire certifier par une Chambre de commerce autorisée, qui en garde une copie, et ensuite faire légaliser par l'ambassade de l'Iran, qui en garde également une copie.

La facture originale et une copie sont envoyées à l'importateur iranien, qui doit en présenter une à la Douane iranienne pour faire dédouaner les marchandises.

La facture doit donner le prix courant à l'exportation de chaque article, prix qui doit comprendre le coût du transport, le fret et l'assurance maritimes et le C.A.E. ou le C. & F.

La facture commerciale doit également être accompagnée d'une déclaration attestant que les prix figurant sur la facture sont les prix véritables des biens ou qu'ils sont conformes à la liste de distribution spéciale en Iran; dans le cas des véhicules motorisés et pièces de rechange, des bicyclettes, motocyclettes et pièces de rechange, des produits pharmaceutiques et des tourne-disques et pièces, la liste des concessionnaires doit avoir été déposée auprès de l'Ambassade de l'Iran.

Trois copies doivent accompagner tous les envois.

Certificat d'origine:

Un importateur peut demander ou préciser dans sa lettre de crédit que lui soit remis un certificat d'origine. Le cas échéant, trois copies doivent être certifiées par une Chambre de commerce reconnue (qui en garde une copie) et ensuite légalisées par l'Ambassade de l'Iran; l'original doit accompagner la facture.

Le certificat d'origine doit contenir le nom du pays d'origine, de l'expéditeur, du destinataire et une description de la marchandise.

Connaissance:

Il faut présenter le connaissance en quatre copies; leur forme importe peu mais elles doivent contenir le nom et l'adresse du destinataire, le port de destination, la description de la marchandise, le coût de fret et les autres frais, le numéro des connaissances au complet et la date et la signature du transporteur accusant réception de la marchandise à bord.

La lettre de voiture aérienne ne s'applique qu'aux envois par avion cargo.

Licence d'importation:

Aucune licence d'importation n'est requise mais beaucoup de produits doivent avoir été autorisés au préalable.

Colis postal:

Le paquet doit être accompagné d'une facture commerciale indiquant le pays d'origine. Il n'est pas nécessaire de le faire légaliser à moins qu'on l'ait demandé.

Conditions spéciales relatives aux documents d'expédition

Les fac-similés de signature ne sont acceptés sur aucun document.

Il est obligatoire de faire assurer en Iran les envois couverts par des lettres de crédit documentaires.

Les lettres de correction ne sont pas acceptées en cas d'erreur. Les documents doivent alors être rédigés à nouveau.

L'importation des produits pharmaceutiques nécessite une licence et celle des cosmétiques un permis spécial délivré par le ministère de la Santé.

Un certificat vétérinaire pour les plantes, les animaux et le sperme doit être déposé au ministère iranien de l'Agriculture après avoir été certifié et légalisé. Les envois individuels au cours de l'année iranienne, qui s'étend du 21 mars au 20 mars suivant nécessitent un certificat de santé qui n'a pas besoin d'être légalisé par l'Ambassade mais qui doit être certifié.

Certains médicaments vétérinaires requièrent une licence de la Division de la médecine vétérinaire du ministère iranien de la Santé.

Les importations d'insecticides doivent être préalablement approuvées par l'Organisme de conservation des plantes de l'Iran.

Marquage et étiquetage

Chaque paquet doit indiquer son poids brut. La marque d'origine doit aussi figurer sur tous les biens sauf les bijoux et l'argenterie.

Certains produits, particulièrement les denrées alimentaires, médicaments, remèdes et cosmétiques sont sujets à des règlements de marquage spéciaux stipulant que les étiquettes doivent porter la raison sociale, la marque, le pays d'origine, et dans le cas des produits pharmaceutiques, le numéro de série de la marque de commerce en Iran ainsi que le numéro et la date de l'autorisation du ministère de la Santé. L'étiquetage en langue persane est toujours utile même s'il n'est pas requis par la loi.

Les caisses ne doivent pas excéder 75 kilos et doivent être solidement attachées de ruban d'acier pour diminuer les risques de détérioration et de vol.

NOTE: Les marchandises à destination de l'Iran doivent porter la mention golfe Persique, car avec la mention Golfe Arabique, elles risquent de ne jamais être débarquées.

Entrée et entreposage

Les biens entrant en Iran doivent être déclarés et dédouanés dans l'un des buts suivants: l'entrée définitive au pays, l'entrée temporaire, la réexportation, le transit. Les marchandises qui ne sont pas déclarées et dédouanées au terme de huit mois sont considérées abandonnées à moins qu'il y ait eu entente avec les douanes et que les frais d'entreposage aient été réglés. À ce moment-là, la période peut être prolongée jusqu'à 20 mois. Les marchandises peuvent être gardées en entrepôt privé pendant un an.

Échantillons commerciaux

En 1970, l'Iran est devenu membre de la Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire (A52). La Convention prévoit l'exemption des droits d'importation sur les échantillons de valeur négligeable, l'entrée en franchise temporaire des autres échantillons et l'entrée en franchise du matériel publicitaire.

Droits de chancellerie

Il en coûte \$5.25 pour faire légaliser un certificat d'origine et autant pour faire légaliser des factures commerciales (sur des envois évalués à moins de \$10 000). Des copies additionnelles peuvent être légalisées sur demande moyennant 25 cents pour la première copie supplémentaire. La législation d'une procuration pour désigner un agent en Iran coûte \$10.50.

Lorsqu'une expédition comporte quatre factures commerciales, chacune d'entre elles doit être légalisée séparément. Si l'envoi est accompagné de plus de quatre factures commerciales, il faut alors rédiger un résumé. La législation portera sur le seul résumé mais son coût sera quand même calculé d'après le tarif de \$5.25 de chaque original.

V. VOYAGE D'AFFAIRES EN IRAN

Passeports et visas

Le visa est obligatoire; il faut en faire la demande à l'Ambassade de l'Iran, 85 chemin Range, Ottawa (Ontario), K1N 8J6. Le visa demeure valide pendant un an et permet à son titulaire d'entrer aussi souvent qu'il le veut en Iran pour une durée maximale de trois mois chaque fois. On peut également se procurer un visa de visiteur de 72 heures aux aéroports de Téhéran et de Chiraz. Les visiteurs sont tenus de signaler leur arrivée à la police locale par le biais de leur hôtel.

Les Canadiens travaillant en Iran peuvent se procurer un permis de résidence, renouvelable tous les six mois. Le permis de travail est également obligatoire.

Hôtels

L'affluence des voyageurs d'affaires à Téhéran a fait un grand bond au cours des dernières années et a précipité les besoins hôteliers. Il importe de réserver une chambre assez longtemps à l'avance et il est même préférable de demander une confirmation écrite.

D'après la classification des hôtels publiée par l'organisation touristique nationale de l'Iran, les hôtels de luxe (5 étoiles) et les hôtels 4 étoiles seraient les plus appropriés pour les hommes d'affaires en visite; le prix des chambres et des services varie d'un hôtel à l'autre.

Voici les quatre hôtel de luxe de Téhéran:

Royal Teheran Hilton	Avenue Pahlavi	Tél. 890011-5
Arya Sheraton	Avenue Pahlavi	Tél. 683021-9
Intercontinental	Avenue Iran Novin	Tél. 655021-9
Royal Gardens Hotel	Avenue Takhte Jamshid	Tél. 663291-5

Déplacements en Iran

La meilleure façon de voyager de Téhéran jusqu'aux autres villes de l'Iran est l'avion. Des vols internes et locaux relient fréquemment les principales villes du pays. Pour les longues distances, le service d'autocars et certaines lignes ferroviaires offrent aussi un bon service.

La ville de Téhéran est dotée d'un réseau d'autobus de 70 parcours; ce mode de transport n'est pas cher mais il est incertain.

Il est aussi possible de louer une voiture, à l'heure ou à la journée; il faut alors posséder un permis international et des nerfs à toute épreuve. La façon de conduire des Iraniens suffit généralement à convaincre le visiteur de recourir aux taxis, qui sont nombreux et économiques.

Les taxis oranges sont en effet très économiques mais ils transportent souvent plusieurs passagers vers différentes destinations, et arrêtent souvent pour faire monter un nouveau client. Les taxis de service bleu pâle ont des itinéraires fixes. Les taxis appelés par téléphone, les meilleurs, coûtent entre 200 à 300 rials l'heure. Mentionnons enfin les taxis garés à l'aéroport Mehrabad à Téhéran.

Les visiteurs qui ont passé plus de 72 heures en Iran doivent payer un droit d'embarquement avant de quitter le pays.

Règlementation sanitaire

Les visiteurs canadiens doivent détenir un certificat international de vaccination contre la variole et on leur recommande fortement de se faire inoculer contre la typhoïde et la paratyphoïde (TAB) et contre le choléra. Il y a aussi risque de malaria dans la région de la mer Caspienne.

Heures d'affaires, jours fériés et périodes propices au commerce

Le congé hebdomadaire est le vendredi; tous les bureaux du gouvernement les entreprises et les banques sont alors fermés. La plupart des bureaux et des banques commerciales ainsi que certains ministères sont ouverts le jeudi matin, mais cette journée est en voie de devenir la deuxième journée de congé de la semaine. Les heures d'affaires sont les suivantes:

Gouvernement

Samedi au mercredi	8 h à 14 h
Jeudi	8h à 12h ou 13h

Établissements de commerce

Hiver	8h à 13h
-------	----------

Habillement

Des vêtements très légers sont à conseiller en été tandis qu'un habillement ordinaire peut suffir le reste de l'année. Un manteau demi-saison serait utile pendant les mois d'hiver.

Poste, téléphone et télégrammes

Il vaut toujours mieux envoyer ses lettres par le courrier aérien; même par avion, les lettres prennent souvent une semaine et plus à parvenir à destination. Télégrammes et télex peuvent être envoyés 24 heures par jour du Bureau télégraphique central. Certains hôtels offrent aussi le service du télex. Il est possible quoique dispendieux de téléphoner au Canada.

VI. SERVICES OFFERTS AUX EXPORTATEURS

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est d'une importance vitale pour les hommes d'affaires canadiens. Il s'agit d'une société de la Couronne qui est représentée au Parlement par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle vise à encourager, à faciliter et à développer le commerce canadien à l'exportation en mettant à la disposition des exportateurs une assurance-crédits à l'exportation, des garanties, des prêts et d'autres types d'assistance financière afin de les aider à faire face à la concurrence internationale. Les principales fonctions de la SEE sont:

1. d'assurer l'exportateur canadien contre les risques de dettes irrécupérables suite à des causes politiques ou indépendantes de la volonté soit de l'exportateur soit de l'acheteur, lorsque les ventes à l'exportation ont été effectuées dans des conditions normales de crédit. Presque toutes les transactions d'exportation peuvent être assurées, non seulement celles qui impliquent des biens ou des services techniques mais aussi celles qui impliquent des exportations "invisibles" telles que les services de gestion, les campagnes de publicité, la cession ou la vente de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur, etc.;
2. d'émettre des garanties appropriées aux banques à charte ou à toute personne qui offre à un fournisseur du financement "sans recours" relativement à une vente à l'exportation. Des garanties peuvent être également obtenues touchant un prêt consenti à un acheteur étranger qui désire acheter des biens et des services canadiens;
3. de financer les acheteurs étrangers de biens d'équipement canadiens et de services connexes lorsque des conditions de crédit à long terme sont nécessaires et qu'elles ne peuvent être obtenues des prêteurs commerciaux. La SEE peut financer des services de génie et autres services techniques de grande envergure (sauf les études de faisabilité), même lorsque les ventes en question ne sont pas reliées à l'exportation de biens;
4. d'assurer les investissements canadiens à l'étranger contre les risques non commerciaux telles que les pertes occasionnées par la confiscation, l'expropriation, la guerre ou la révolution ou encore l'impossibilité de rapatrier le capital ou les gains.

L'administration centrale de la SEE, qui a remplacé la Société d'assurance-crédits à l'exportation, en octobre 1969, est située à Ottawa (adresse postale: C.P. 655, Ottawa (Ontario) K1P 5T9). Elle a des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver. La SEE est également représentée par les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce à Halifax, Fredericton, Winnipeg, Regina et Edmonton.

Services et programmes fédéraux d'exportation

La Direction générale des Programmes et Services d'exportation administre les programmes de stimulation de l'exportation du Ministère qui relèvent du Programme des projets de promotion (PPP) et du Programme pour le développement et l'expansion des exportations (PDEE). Avec le PPP, le Ministère lance, organise et tient des foires commerciales à l'étranger, des missions commerciales et des visites commerciales. Ces activités comprennent la participation à des foires commerciales à l'étranger, les promotions en magasin et les expositions en solo, l'organisation d'exposés techniques et de missions commerciales à l'étranger et la commandite de visites d'étrangers au Canada afin de stimuler la vente des produits canadiens sur les divers marchés d'exportation. Le Ministère fournit également la publicité et la promotion et des étalages conçus spécialement pour ceux qui participent à des foires commerciales.

Les missions et les exposés techniques varient selon l'objectif à atteindre mais, en général, les missions à l'étranger servent à enquêter sur les marchés ainsi qu'à évaluer et à identifier les problèmes techniques d'accès au marché alors que les missions des étrangers au Canada ont pour but d'inviter des représentants des compagnies ou gouvernements étrangers qui peuvent influencer l'achat pour permettre d'inspecter la capacité industrielle et les possibilités techniques des firmes canadiennes, ainsi que les produits et services qu'elles peuvent fournir. Les exposés techniques font connaître aux acheteurs possibles le savoir-faire et la technologie des Canadiens dans des domaines précis qui pourraient faire l'objet de projets en coparticipation ou de ventes de produits et services canadiens. Le programme prévoit également une aide financière permettant d'exploiter rapidement des débouchés sur des marchés étrangers en amenant au Canada des représentants commerciaux, des acheteurs et des stagiaires en exportation des gouvernements étrangers.

Contrairement au PPP, les projets du PDEE viennent de l'industrie canadienne plutôt que du gouvernement. L'objectif du programme est d'étendre et de consolider les exportations de produits et services canadiens. À cette fin, le Ministère est prêt à payer des contributions remboursables relativement aux coûts encourus par une compagnie pour développer un commerce d'exportation qui, à cause des coûts et risques possibles, pourrait ne jamais voir le jour.

Le PDEE comprend plusieurs sections qui sont chacune axées vers un marché particulier, déterminé selon la région, les produits ou les services et les techniques de mise en marché en cause. Dans toutes les sections, on encourage les compagnies à mettre sur pied des marchés d'exportation autosuffisants pour leurs produits. La section "A" traite de la participation canadienne à des projets de grande envergure à l'étranger; la section "B" s'occupe de l'exportation des produits et services canadiens; la section "C" s'occupe de la participation aux foires commerciales à l'étranger; la section "D" fait venir des acheteurs étrangers au Canada et la section "E" aide à regrouper les exportateurs.

VII. ADRESSES UTILES

Représentant iranien au Canada

Ambassade du gouvernement impérial de l'Iran
85, chemin Range, bureaux 308-309
Ottawa (Ontario)
K1N 8J6

Tél. (613) 236-9108

Représentant commercial en Iran

Conseiller commercial	Adresse:
Ambassade du Canada	
Avenue Takhte Tavoos	C.P. 1610
Avenue Daryaue Noor 57	Téhéran (Iran)
Téhéran (Iran)	

Tél. 622310, 623549, 623192, 623629, 623202

Télex 212337 (MCAN IR)

Industrie et Commerce

Les demandes de renseignements sur l'Iran peuvent être adressées au:

Groupe d'étude sur l'Iran et l'Arabie Saoudite
Ministère de l'Industrie et du Commerce
240 Sparks, 11e étage
Ottawa (Ontario)

Tél. (613) 996-9195

Les différentes directions du secteur industriel du Ministère pourront également répondre aux demandes de renseignements portant sur les possibilités de vente de divers produits en Iran.

Le Ministère peut enfin fournir de l'information sur divers programmes de promotion commerciale.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

Dunn & Bradstreet
Exporter's Encyclopedia
World Marketing Guide 1976

International Trade Reporter
Export Shipping Manuel
The Bureau of National Affairs Inc.
Washington, D.C.

British Overseas Trade Board
Hints to Business men - 1975

Price Waterhouse Information Guide
Doing Business in Iran
October 1975

The British Bank of the Middle East
Notes on Iran

Citibank
Investment Guide, Iran

BUREAUX RÉGIONAUX

SI VOUS N'AVEZ PAS DÉJÀ COMMERCIALISÉ À L'ÉTRANGER, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE QUI VOUS GUIDERA VERS LES MEILLEURS MARCHÉS POUR VOS PRODUITS ET VOUS INDIQUERA LA MEILLEURE FAÇON DE LES ABORDER.

Terre-Neuve Le directeur Tél. (709) 737-5511
Labrador 210 Water Street Télex 016-4749
 Saint-Jean (Terre-Neuve)
 A1C 1A9

Nouvelle-Écosse Le directeur Tél. (902) 426-7540
 Suite 1124, Duke Tower Télex 019-21829
 5251 Duke Street
 Scotia Square
 Halifax (Nouvelle-Écosse)
 B3J 1N9

Nouveau-Brunswick Le directeur Tél. (506) 454-9707
 Suite 642, 440 King Street Télex 014-46140
 Fredericton (Nouveau-Brunswick)
 E3B 5H8

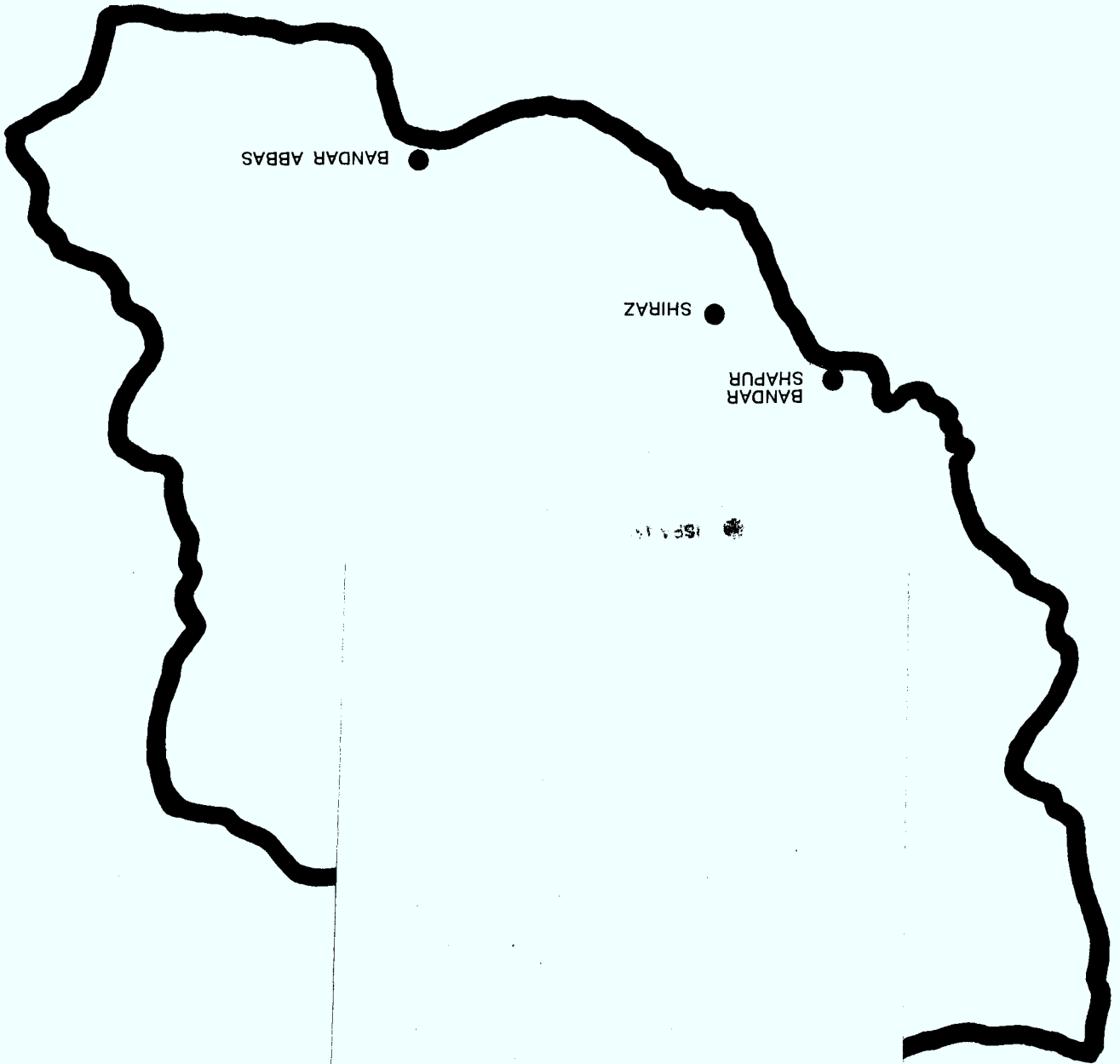
Île-du-Prince-Édouard Le directeur Tél. (902) 892-1211
 Dominion Building Télex 041-44129
 C.P. 2289
 97 Queen Street
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 C1A 8C1

Québec Le directeur Tél. (418) 694-4726
 Suite 620, 2 Place Québec Télex 051-3312
 Québec (Québec)
 G1R 2B5

Montréal Le directeur Tél. (514) 283-6254
 Suite 2124 Télex 055-60768
 Place Victoria
 C.P. 257
 Tour de la Bourse
 Montréal (Québec)
 H4Z 1J5

Ontario	Le directeur Commerce Court West 51st Floor C.P. 325 Toronto (Ontario) M5L 1G1	Tél. (416) 369-3711 Télex 065-24378
	Agent Régional Suite 1538, Tour "B" 112, rue Kent Ottawa (Ontario) K1A 0H5	Tél. (613) 996-1216 Télex 053-4124
Manitoba	Le directeur Suite 1104, Royal Bank Building 220 Portage Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 0A5	Tél. (204) 985-2381 Télex 075-7624
Saskatchewan	Le directeur Pièce 980 2002 Victoria Avenue Regina (Saskatchewan) S4P 0R7	Tél. (306) 569-5020 Télex 071-2745
Alberta Territoires du Nord-Ouest	Le directeur 500 Macdonald Place 9939 Jasper Avenue Edmonton (Alberta) T5J 2W8	Tél. (403) 425-6330 Télex 037-2762
Colombie- Britannique Yukon	Le directeur C.P. 49178 Suite 2743 Bentall Centre, Tower "III" 595 Burrard Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1K8	Tél. (604) 666-1434 Télex 04-51191





Industry, Trade
and Commerce

Government
of Canada



INDUSTRIE CANADA / INDUSTRY CANADA



222358